



Le nouveau marché du sang de cordon ombilical

THÉRAPIE CELLULAIRE

Des banques privées de sang de cordon ombilical se multiplient en Europe. Les parents espèrent ainsi pouvoir traiter leur enfant en cas de maladie grave. En France, les pouvoirs publics souhaitent, eux, développer les banques publiques.

FAUT-IL conserver le sang de cordon ombilical de son enfant ? De plus en plus de femmes entendent parler de cette possibilité, notamment à travers les exemples de célébrités qui ont mis en banque le sang de cordon de leurs bébés. Sur son site Internet, la firme britannique Cryogenesis n'hésite pas à faire valoir qu'elle compte parmi ses clients le chanteur Rod Stewart, le footballeur Thierry Henry et même des membres de « familles royales d'Europe ».

Dans le monde, des dizaines de banques privées proposent ainsi d'assurer le prélèvement à la naissance et sa conservation pendant vingt à vingt-cinq ans, pour un usage personnel ou intra-familial. Coût de la prestation : entre 1 000 et 3 500 euros. A priori, leurs arguments sont convaincants. « Vous voulez le meilleur pour votre enfant ? Stockez le sang de son cordon ombilical. Dans l'avenir, il aura ainsi à sa disposition ses propres cellules souches, qui permettront peut-être de le guérir d'une grave maladie. » Les cellules du sang de cordon seraient pluripotentes : elles auraient la possibilité de se transformer en différentes cellules de l'organisme et représenteraient une source potentielle pour la thérapie cellulaire. Conservées congelées, elles garderaient toutes leurs aptitudes.

En Angleterre, plus de

30 000 parents ont été séduits, selon Cryogenesis. En comparaison, la banque nationale britannique stocke, elle, 11 000 unités. Les firmes privées américaines compteraient pour leur part plus de 2,5 millions de clients. En France, seul pays européen à ne pas avoir autorisé l'implantation de banques privées, il est difficile d'obtenir des chiffres. Dans son rapport récent sur le sujet, la sénatrice UMP Marie-Thérèse Hermange signale cependant « une amorce de ce phénomène », certaines firmes étrangères font d'ailleurs de la publicité dans l'Hexagone, notamment dans les zones frontalières. Les Françaises vivant à la frontière belge ou suisse sollicitent après l'accouchement ces banques privées qui viennent sur place dans les maternités recueillir le sang du cordon ombilical du bébé qui vient de naître.

« Un pari sur l'avenir »

Le problème, c'est que ces belles promesses sont, pour l'instant en tout cas, irréalistes. « Conserver le sang du cordon ombilical à titre privé, pour son enfant ou sa famille (...) est un pari sur l'avenir qui n'est pas validé par les connaissances actuelles en matière médicale », assure le rapport Hermange, qui préconise le développement du réseau français dans le cadre de dons anonymes, gratuits et non dirigés. « En matière de thérapie, il est le plus souvent préférable d'avoir recours à un donneur extérieur », ajoute la sénatrice. Des affirmations que confirment tous les spécialistes. En cas d'anomalie génétique en effet, celle-ci sera présente aussi dans les cellules du sang du cordon.

La greffe de sang de cordon est devenue une alternative précieuse – et de plus en plus fré-

quente – à celle de moelle osseuse dans un nombre croissant de maladies. Mais elle se pratique dans le cadre d'allogreffes (où le malade est transplanté avec des cellules du sang de cordon provenant d'un autre organisme), pas d'autogreffes. La conservation des cellules souches du placenta n'a donc aujourd'hui de sens, selon le rapport Hermange, que dans un système solidaire, pas pour une utilisation privée.

La voie thérapeutique a été ouverte il y a vingt ans par le Pr Eliane Gluckman (hôpital Saint-Louis, Paris). Elle a été la première à traiter avec succès un enfant atteint d'une maladie rare du sang, l'anémie de Fanconi, en lui injectant dans les veines du sang de cordon de sa sœur. Comme la moelle osseuse, le cordon ombilical est en effet riche en cellules souches hématopoïétiques, précurseurs des cellules sanguines.

Disponibilité immédiate

Depuis, dans le monde, 20 000 patients ont été ainsi transplantés avec du sang de cordon, et les indications se multiplient : cancers du sang (leucémies, lymphomes), maladies héréditaires des globules rouges comme les thalassémies et les drépanocytoses, maladies orphelines... « Quarante maladies étaient concernées en 2004, on en est à 85. De plus, ces greffes, longtemps réservées aux enfants, sont désormais possibles chez des adultes en mélangeant deux cordons », se réjouit le Pr Gregory Katz, directeur de la Fondation générale de santé, qui va participer au développement du réseau français (voir ci-contre). « Le sang de cordon a des avantages considérables, explique Eliane Gluckman. D'abord, une compatibilité immunologique complète n'est pas nécessaire pour le succès

de la greffe. Une concordance de quatre à cinq critères sur les six évalués est suffisante, quand il en faut neuf ou dix sur dix pour la moelle osseuse. Ensuite, les greffons sont prêts à l'emploi puisque stockés. » Une disponibilité immédiate qui s'oppose au lourd pro-

cessus lors des greffes de moelle osseuse : il faut rappeler le donneur potentiel et l'hospitaliser pour le prélèvement, sous anesthésie générale. « Les cellules souches du sang de cordon, du placenta ou du cordon lui-même sont aussi prometteuses en médecine régénérative, pour des greffes de

peau, mais aussi dans le cadre du diabète, de maladies neurologiques dégénératives comme l'Alzheimer, de pathologies du foie, du cœur... énumère le Pr Gluckman. Pour l'heure, il s'agit de travaux préliminaires. Rien n'a encore été publié chez l'homme. »

SANDRINE CABUT



La greffe de sang de cordon est devenue une alternative précieuse à celle de moelle osseuse : 85 maladies sont concernées. Burger/Phanie

La France a un retard considérable en matière de collecte

■ Il faut développer le réseau français de collecte du sang de cordon, conclut le rapport Hermange, qui fait dix propositions en ce sens. Créé il y a près de dix ans, en 1999, le système national reste embryonnaire. Destiné à alimenter une banque publique de sang du cordon, il est très en retard sur les systèmes étrangers. En 2008, seulement huit maternités sur le territoire assurent les prélèvements. Moins de 1 000 unités sont collectées annuellement, une paille par rapport aux 800 000 naissances. Dans la grande majorité des cas, cordon et placenta partent simplement à la poubelle.

Pour assurer les besoins, un stock de 50 000 cordons serait suffisant, selon les experts. Les trois banques (bientôt sept) du réseau français n'en totalisent que 7 000. Du fait de cette pénurie, le taux de dépendance de la France au réseau international a été de 64 % en 2007. Avec un coût non négligeable : 3,6 millions d'euros. Cette semaine, la Générale de Santé – qui compte 200 établissements de soins privés dont 20 maternités – a annoncé via sa Fondation un partenariat avec l'Établissement français du sang pour augmenter les dons.

Les équipes des 20 maternités seront formées aux bonnes prati-

ques des prélèvements du sang de cordon, et les 33 000 femmes venant y accoucher chaque année recevront une information personnalisée, promet la Fondation Générale de Santé. « Il faut développer des partenariats public-privé », confirme le Pr Gluckman qui espère l'ouverture de nouveaux lieux de collecte en 2009. Avec la sénatrice Hermange, elle planche aussi sur un projet de site Internet financé par l'Europe. Baptisé Eurocord-Ed, il informera les professionnels et le grand public sur la technologie du sang de cordon et son utilisation thérapeutique.

S. C.